

Comité des études

Séance du 2 décembre 2024

Compte-rendu n°3

Etaient présent à l'ouverture de la séance :

Collège A

Mme Núria Gala
M. Thémostoklis Apostolidis
M. Sébastien Gadal
Mme Sara Greaves
Mme Olga Lizzini
M. Philippe Vitale

Collège B

M. Christian Bonnet
Mme Carine Ferradou
M. Antoine Grandclément
M. Vincent Laperrière
Mme Nadia Mesli
Mme Odile Thuiller

Collège IATSS

Mme Mathilde Da Silva Alves
M. Arnaud Gastigar
M. Rémy Grange

Collège usagers

M. Julian Purgus

16 membres présents

Excusés : Mme Sabine Luciani, Mme Hye-Gyeong De Crescenzo, Mme Valérie Debuiche

Ordre du jour

1. Informations générales
2. Critères d'évaluation des fiches de poste

1. Informations générales

Mme Gala communique le calendrier relatif à **la campagne de modification de l'offre de formation**.

- 9/12/2025 : envoi du cadrage
- 14/02/2025 : retours des demandes de MOF
- 24/02/2025 : expertises
- 03/03/2025 : présentation au comité des études
- 13/03/2025 : présentation au CUFR
- Mars/avril /2025 : modélisation

La présentation des MOF à la CFVU est prévue au printemps.

Mme Mesli demande où en est le retour concernant les demandes de modification de l'architecture haute, préalable indispensable aux ajustements de l'architecture fine.

Mme Gala indique que ces demandes n'ont pas encore été soumises à la CFVU, des échanges étant toujours en cours avec les responsables de formation afin d'obtenir des argumentaires détaillés.

Vie démocratique dans l'UFR : Mme Gala informe qu'une enquête est en cours. Les directeurs de département sont sollicités sur la question de la vie démocratique dans l'UFR.

Campagne d'emploi : 17 postes ont été obtenus dont 2 relevant du 46.3.

Mme Mesli interroge sur la transmission des informations aux départements. Mme Baumann confirme qu'un retour sera effectué après le vote du Conseil d'Administration.

2. Critères d'évaluation des fiches de poste

Mme Gala ouvre le débat en précisant que la séance d'aujourd'hui est consacrée aux échanges visant à définir les critères d'évaluation des FEB. Elle indique que la direction tient à rompre avec les calendriers contraignants qui mettent les départements et les unités de recherche sous pression généralement au retour des congés d'été, et ensuite les organes et instances de la faculté dès la rentrée. Pour ce faire l'idée est de lancer au plus tôt le processus, c'est-à-dire, la rédaction des fiches d'expression des besoins mais aussi l'anticipation du travail d'évaluation mené par les comités CE/CR. La direction souhaite donc reformer cette procédure au vu d'un contexte budgétaire tendu et aussi à la suite des mécontentements exprimés sur des mauvais classements. La direction souhaite rendre plus objective la campagne d'emplois et aider les équipes à rédiger/faire correspondre fiches d'expression des besoins et fiches d'évaluation.

Campagne d'emploi 2026 : calendrier

- Décembre 2024-mars 2025 : préparation
- 14/04/2025 : lancement de la campagne
- Mai 2025 : retour des fiches d'expression des besoins (FEB)
- 16/06/2025 : présentation au comité des études qui sera suivi d'une commission mixte
- Septembre 2025 : présentation au CUFR

Étant donné le cadre restreint de la campagne, Mme Gala présente une proposition de méthodologie d'expertise des FEB, élaborée en concertation avec la direction de l'UFR et les conférences des directeurs de départements et unités de recherche réunis le 27 novembre 2024 :

- Chaque département pourra présenter au maximum deux FEB, sauf en cas d'implication de laboratoires distincts.

- L'évaluation sera réalisée par deux experts.
- Des indicateurs seront fournis par le service RH de l'UFR.
- Le questionnaire sera composé de questions courtes et précises.
- Harmonisation des évaluations avec une notation commune entre les experts.
- Examen successif des dossiers en Comité des Études, Comité mixte et CUFR.
- Transmission des expertises aux directeurs de département.

Mme Mesli reconnaît la nécessité de simplification. Elle souligne que les indicateurs doivent être à la fois clairs et détaillés. Elle suggère également qu'une fiabilisation préalable des données par les directeurs de département pourrait être envisagée.

M. Vitale indique que trois laboratoires sont impliqués en sociologie, ce qui pourrait conduire à une augmentation des demandes de postes de la part des laboratoires.

Mme Lizzini questionne la pertinence de l'harmonisation de la notation par les experts, estimant que cela entraîne une confrontation entre les évaluateurs et représente une perte de temps.

Mme Gala précise que les expertises seront arbitrées par le comité des études.

Mme Ferradou souligne l'intérêt de l'harmonisation en amont du passage en CE. Elle estime que cela évite à l'expert de se sentir isolé et favorise une approche complémentaire. Le partage des expertises entre évaluateurs constitue, selon elle, un atout.

M. Bonnet interroge sur le mode de désignation des experts.

Mme Thuillier répond que plusieurs critères seront pris en compte.

Mme Greaves revient sur la question de la transmission des expertises aux directeurs de département. À ce sujet, Mme Gala interroge sur la nécessité de rendre ces expertises anonymes.

Mme Mesli recommande que les expertises soient anonymes, dans la mesure où c'est le comité des études qui rend la décision.

M. Laperrière remet en question l'intérêt d'une harmonisation préalable des expertises, estimant qu'elle perd de sa pertinence si les indicateurs utilisés ne sont pas suffisamment fiables. Il souligne la nécessité d'indicateurs relatifs basés sur des ratios afin de mieux contextualiser les évaluations.

Mme Gala met en avant le gain de temps apporté par l'harmonisation préalable des expertises.

M. Grandclément souligne que le comité des études devra siéger en formation restreinte afin de garantir l'anonymat des expertises.

Mme Mesli rappelle que, par le passé, différentes situations ont été traitées, avec ou sans indicateurs. Elle souligne la nécessité de s'accorder sur une méthodologie claire et partagée.

M. Bonnet souligne que les indicateurs doivent être clairs et uniformes pour l'ensemble des départements.

M. Laperrière insiste sur la nécessité d'une réunion du comité des études afin de définir précisément les critères d'évaluation.

Mme Gala présente les critères proposés et invite les membres du Comité des Études à formuler leurs observations et suggestions.

Mme Da Silva Alves souligne que la volumétrie de l'offre de formation doit être intégrée aux indicateurs.

Mme Thuillier propose d'ajouter l'historique des derniers recrutements pour apporter une perspective sur l'évolution des besoins.

M. Laperrière insiste sur l'importance de prendre le temps de réfléchir aux notions de soutenabilité et de déficit d'encadrement, en mettant en avant la nécessité d'indicateurs construits sur des ratios.

Mme Mesli précise que la notion de soutenabilité doit être définie en lien avec les besoins des maquettes de formation. Elle estime qu'une séance dédiée du comité des études serait nécessaire pour finaliser la définition des indicateurs.

M. Laperrière souligne que certains indicateurs restent à créer.

Mme Mesli précise que ce travail devra être réalisé après la validation des modifications de l'offre de formation (MOF) par la CFVU.

Mme Gala indique que la période d'avril-mai serait la plus adaptée pour engager cette réflexion.

M. Gadat rappelle que les indicateurs conjoncturels, tels que les détachements, les congés maladie ou les CRCT, ne sont pas toujours pris en compte dans l'évaluation.

Mme Mesli propose d'intégrer également le nombre d'heures effectuées dans d'autres composantes.

Mme Greaves interroge sur la place de la stratégie globale d'AMU dans les critères d'évaluation.

Mme Gala confirme que cette stratégie constitue un critère parmi d'autres et qu'il sera nécessaire d'établir une hiérarchisation des critères.

Mme Thuillier demande qu'un rappel soit effectué lors du comité des études de février.

M. Laperrière estime qu'un groupe de travail aurait été nécessaire pour parvenir à une définition partagée des indicateurs communs, offrant ainsi un espace de co-construction.

Mme Gala lui répond que cet objectif est précisément celui de ce comité des études. Parmi les critères à retenir : taux d'encadrement, nombre d'heures assurées par les EC statutaires, nombre de personnes en surservice (ou les heures globales faites en surservice du département), nombre d'heures assurées par les vacataires, nombre de vacataires, nombre d'absents (maladie/CRCT/délégation/détachement etc., récurrent ou non). Il sera important que le service RH fournisse ces indicateurs fiabilisés, idéalement au moment de rédiger les FEBs, sinon au moment des expertises des fiches.

M. Laperrière ajoute qu'il serait intéressant d'avoir des indicateurs sur la complexité de l'offre de formation (nombre de parcours, nombre de groupes, effectifs étudiants, volume d'heures).

Mme Thuillier propose de sauvegarder les tableaux actuels dans l'Amubox afin d'assurer leur conservation et leur accessibilité.

Mme Mesli souligne que les tableaux utilisés par le passé étaient adaptés aux besoins et pourraient servir de référence.

Mme Baumann précise que, pour le moment, les données RH ne peuvent pas être fiabilisées au sein d'amU, la saisie des services n'ayant pas encore été réalisée en raison de l'attente de validation des MOF.

Avant de clore la séance, Mme Gala adresse ses remerciements aux personnes ayant contribué aux salons et encourage chacun à prendre part aux prochains événements. Elle rappelle que les Journées Portes Ouvertes auront lieu le 29 janvier 2025.